

MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION

1040 BRUXELLES, LE 15-09-1994
RUE DE LA SCIENCE 435-00-1994
02/238.86.11

Direction générale de la formation,
de la promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Direction d'administration de
l'enseignement de promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Service de l'enseignement
de promotion sociale

MONSIEUR VLAEMINCK, G.
ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ
CPEONS

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

Y R

Ref.: Y.D. 9236085 / Dossier pédagogique 1167

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1

----- Unité de formation : MISE A NIVEAU POUR LES CANDIDATS A LA FORMATION INITIALE DE
SECOURISTE-AMBULANCIER

Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE
TRANSITION

Code Référence : 824101U21C1

Etablissement : INSTITUT SUPERIEUR PROVINCIAL DE FORMATION SOCIO-EDUCATIVE
----- AV. REINE ASTRID, 22
5000 NAMUR

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration


F. De Laet.

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Mme Wilkin (tél:02/238.86.43) ou Melle Schets (tél:02/238.86.54)

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME I

DOCUMENT 8 bis - DOSSIER PEDAGOGIQUE - UNITE DE FORMATION

- 1. La présente proposition émane du réseau
 - o Provincial et communal
- et se rapporte à l'établissement suivant :

PROVINCE DE NAMUR
INSTITUT SUPERIEUR PROVINCIAL
DE FORMATION SOCIO-EDUCATIVE
 Avenue Reine Astrid, 22
 5000 NAMUR
 N° de matricule 9.236.085
 081/ 22.91.75

- 2. Intitulé de l'unité de formation :

Code : 824101V21C1

MISE A NIVEAU POUR LES CANDIDATS A LA FORMATION INITIALE DE SECOURISTE-AMBULANCIER.

- 3. Finalités de l'U.F. :
Repris en annexe n° ..1.. de ..1.. page
- 4. Capacités préalables requises :
Repris en annexe n° ..2.. de ..2.. pages
- 5. Classement de l'U.F.:
Enseignement secondaire supérieur de transition.
- 6. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement :
Repris en annexe n° ..3.. de ..1.. page
- 7. Programme du(des) cours :
Repris en annexe n° ..4.. de ..4.. pages
- 8. Fixation des capacités terminales :
Repris en annexe n° ..5.. de ..1.. page
- 9. Profil du(des) chargé(s) de cours :
Repris en annexe n° ..6.. de ..1.. page.

10. Horaire de l'U.F. :

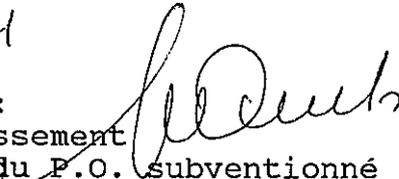
Horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code	Nombre total de périodes
1. Communication orale et écrite	C.T.	B	10
2. Notions de mathématiques	C.T.	B	10
3. Anatomie et physiologie de base	C.T.	B	16
4. Terminologie médicale de base	C.T.	B	16
5. Connaissance élémentaire des structures administratives	C.T.	B	6
6. Lecture de cartes	C.T.	B	6

2. Part d'autonomie

Total des périodes64.....

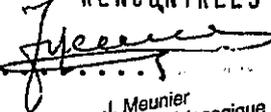
11. Date de la proposition du P.O. : Transmis par le réseau
le 30.5.94 le :

Signature du : 
Chef d'établissement
Représentant du P.O. subventionné
Décision de la Députation permanente du : le 22.4.93
le annexé

12. Observations du Service d'Inspection (annexe éventuelle)

non annexe
Date : 01/07/94 Signature : 

13. DECISION : ~~ACCORD~~ - ~~ACCORD PROVISOIRE~~ - ~~PAS D'ACCORD~~
Motivation de la décision :

Date :30. AOUT. 1994. Signature :

J. Meunier
Administrateur Pédagogique

OBSERVATIONS
RENCQNTREES



PROVINCE DE NAMUR
ADMINISTRATION DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA CULTURE

Nos réf. MH/MH/93/3090.
Votre correspondant : C. WANT,
Secrétaire d'Administration.
Ext. 232.

Namur, le 26 avril 1993.

Madame QUITIS
Directrice de l'I.S.P.F.S.E.
Avenue Reine Astrid, 22

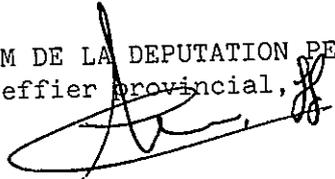
5000 NAMUR.

OBJET : Introduction du dossier d'ouverture d'une formation CTSS en régime I intitulée : "Mise à niveau en aide médicale urgente".

Madame la Directrice,

J'ai l'honneur de vous informer qu'en sa séance du 22 avril courant, la Députation permanente a marqué son accord quant à l'introduction, auprès du Ministère, du dossier cité sous rubrique.

Veillez agréer, Madame la Directrice, l'assurance de ma considération distinguée.

AU NOM DE LA DEPUTATION PERMANENTE :
Le Greffier provincial, 

e. ROLANS

Annexe 1 : Finalités de l'U.F.

Conformément aux principales finalités de l'Enseignement de Promotion sociale : (Décret du 16-04-91 - paru au M.B. le 25-06-91, article 7)

1° Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;

2° Répondre aux besoins et demandes émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels

* * *

Permettre aux futurs étudiants de la formation initiale de secouriste-ambulancier, visé par la loi du 8 juillet 1964 relative à l'aide médicale urgente, de posséder les pré-requis indispensables.

Annexe 2 : Capacités préalables requises.

- Tout candidat à l'unité de formation devra faire les preuves des capacités suivantes :

a) MAITRISE DE LA LANGUE FRANCAISE

Résumer un texte d'actualité et donner son avis personnel sur des questions posées relatives au texte.

CAPACITES EVALUEES

- différencier l'essentiel de l'accessoire, faire preuve d'esprit critique
- appliquer les règles fondamentales d'une syntaxe et d'une orthographe correctes

CRITERES DE REUSSITE

Le résumé respectera d'une manière satisfaisante l'ordre des idées essentielles du texte donné, et leur sens. L'esprit critique sera évalué en fonction de son opportunité (pas de stéréotypie) et devra s'appuyer sur des faits reconnus (pas de généralisation hâtive).

La rédaction du résumé démontrera une maîtrise suffisante des règles orthographiques et syntaxiques :

* orthographe : accord du participe passé, du verbe (er/é), terminaisons correctes des verbes conjugués.

* syntaxe : équilibre de la phrase, respect des fonctions, emploi correct des phrase subordonnées.

b) MAITRISE DES OPERATIONS ARITHMETIQUES FONDAMENTALES

Solutionner de manière satisfaisante des problèmes arithmétiques faisant appel aux compétences suivantes

- maîtriser les quatre opérations fondamentales
- calculer la moyenne, le pourcentage, le prix
- convertir, en utilisant les unités du système métrique, les unités de longueur, d'aire et de volume.

CRITERES DE REUSSITE

La démarche mathématique devra être correcte.
L'utilisation de la calculatrice est autorisée.

- Les candidats porteurs d'un diplôme du niveau secondaire inférieur sont dispensés de l'épreuve d'admission.

Annexe 3 : Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement.

Pas de recommandation particulière.

Annexe 4 : Programme de cours.

1° Communication orale et écrite :

L'étudiant sera capable d'assurer l'accueil téléphonique d'un central, de prendre des notes, de rédiger une lettre et un bref rapport.

A. Communication écrite :

* Exercices relatifs à l'orthographe courante et révision des homophones grammaticaux (à, a, ont, on, ...), des participes passés (règles générales) ...

* Rédaction d'un rapport (faire le plan d'un texte)
d'une lettre : cadrage,
formules de politesse, ...

* Utilisation du dictionnaire et des formules et abréviations usuelles (codes).

* Retranscription correcte et lisible d'une carte d'identité (Noms, prénoms, ...)

* Notions de dactylographie (clavier).

B. Communication orale :

Accueil (y compris téléphonique) :

- Calmer les gens
- Prendre les renseignements indispensables (nom, entité, quartier, rue, n°, lieu-dit, ...), nature de l'événement
- Empêcher les gens de raccrocher en cas d'appel téléphonique.

2° Notions de mathématiques :

L'étudiant sera capable de maîtriser les notions indispensables pour la manipulation des différents appareils utiles lors des interventions.

a) Système métrique :

tableau et exercices de conversion des unités de masse,
de capacité,
de volume.

Notion de masse volumique (densité).

b) Règle de trois (simple et directe) :

mélanges gazeux : notion de pression partielle
problèmes de dilution

c) Pourcentages :

calcul du pourcentage d'une grandeur
calcul du pourcentage d'une substance dans un mélange
taux d'alcoolémie dans le sang

d) Notion d'échelle :

recherche de la dimension sur le plan
recherche de la dimension réelle
recherche de l'échelle

3° Anatomie et physiologie de base :

L'étudiant maîtrisera les références de base et la terminologie.

Concept : Anatomie-physiologie intégrées
Explication systématique de la terminologie utilisée

* *Le squelette*

os longs et os plats (bassin), leur fonction
articulations (principes)
insertion et rôle des muscles (principes)
commande des muscles (sommaire)
colonne vertébrale et statique

* *Le système cardio-respiratoire*

cœur à quatre cavités
structure et rôle respiratoire des poumons
circulation cardio-pulmonaire
circulation générale
oxygène
diurèse et perfusion des tissus
notion élémentaire de débit

* *La boîte crânienne et le cerveau*

descriptif des relations os/tissu cérébral
fragilité du tissu cérébral
colonne cervicale

* *Le tractus respiratoire supérieur*

langue et pharynx
larynx et trachée
positions relatives du tractus respiratoire et de l'oesophage

* *Organes reproducteurs de la femme*

description anatomique de l'utérus et de la filière génitale
(préparation aux enseignements sur l'accouchement)

* *Topographie générale et sommaire des organes du tronc*

* *Bref exposé relatif à l'assimilation des aliments*

* *L'oxygène et le sucre dans l'organisme*

4° Terminologie médicale de base :

L'étudiant sera capable d'utiliser la terminologie médicale de base.

- Explication des racines des mots usuels du langage médical et équivalences entre la terminologie vernaculaire et dénomination scientifique normalisée
- Groupement des termes médicaux par familles conceptuelles (organes, appareils, groupes pathologiques)
- Lecture commentée de textes de vulgarisation médicale générale issus de la presse non spécialisée
- Lecture commentée de textes médicaux relevant du domaine de l'urgence issus de la presse spécialisée
- Brève explication des équivalences principales avec les termes anglophones usuels ainsi que des abréviations les plus courantes
- Brève explication de l'usage de mots équivalents destinés à la communication entre membres des équipes de soins.

5° Connaissance élémentaire des structures administratives :

L'étudiant sera capable de situer les différentes structures administratives de la Belgique (définitions, rôles, compositions, compétences).

A. Introduction - Définitions

B. Divisions de la Belgique

C. Structures administratives de la Belgique :

- Etat fédéral : Parlement
Gouvernement
- Commune : Conseil communal
Collège des bourgmestres et échevins
- Province : Conseil provincial
Députation permanente
Gouverneur de province
- Région : Conseil régional
Gouvernement régional
- Communauté : Conseil de communauté
Exécutif de communauté

6° Lecture d'une carte :

L'étudiant sera capable de lire une carte, un plan.

A. Définition

B. De la réalité à la carte

C. Sortes de cartes

D. Eléments d'une carte :

- échelle (cfr cours de mathématiques pour les calculs)
- légende-symboles conventionnels
- orientation

Annexe 5 : Fixation des capacités terminales.

L'étudiant sera capable de maîtriser les notions du programme lui permettant de suivre valablement la formation initiale organisée pour les secouristes ambulanciers.

L'étudiant sera capable de :

- a) rédiger un bref rapport en respectant l'orthographe
- b) d'assurer un accueil téléphonique correct
- c) pourra démontrer par des exercices adaptés qu'il maîtrise les notions de mathématiques utiles pour la manipulation des appareils d'intervention
- d) donner la définition de notion de base en anatomie, physiologie et en terminologie médicale de base.

Annexe 6 : Profil des chargés de cours.

Des enseignants pour les points 1, 2, 5, et 6 du programme, des experts pour les points 3 et 4.

11670

Mise à niveau pour les candidats à la
formation initiale de Secouriste - Ambulancier
introduit par

Institut supérieur provincial de formation
socio-éducative de Namur (9836085)

Remarques.

- Il conviendrait de préciser dans le document 8 Bis
le "code U" → dans le cas présent et "B"
- Annexe 5 : Les critères de réussite doivent être
précisés.

N. V. V. V. V.
01/07/94